



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ ; je vous en instruis ; ce que vous découvrirez ; ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 30 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce 25 janvier. La nouvelle qui arriva hier dans cette capitale, de la sentence de mort prononcée par la convention, sur Louis XVI, produisit d'abord une consternation universelle. A ce morne silence succéda un mouvement soudain d'indignation & d'horreur. On entendoit dans les rues des Anglais s'écrier : *Tout sentiment d'humanité est donc étouffé en France ! Ce pays n'est donc plus habité que par des tigres, & leurs victimes ! On n'y respire que le sang ! Quand en seront-ils assouvis ? La mort du juste mettra-t-elle enfin un terme à des fureurs qui durent depuis si long-temps ?* — Le peuple même exprime son exécration d'une manière encore plus énergique. »

De Portsmouth, ce 22 janvier. Notre amirauté vient de recevoir des ordres de disposer beaucoup de bateaux plats. On se prépare à faire une descente sur les côtes de France, & l'on croit qu'on en veut à Cherbourg, dont il est fort important de détruire les travaux. D'un autre côté, nous ap-

prenons que le conseil exécutif provisoire de France a écrit dans tous les ports pour exciter les négocians à armer en course, & ruiner, s'ils le peuvent, le commerce d'Angleterre, & engager les matelots à passer à Brest, où 40 vaisseaux de ligne sont prêts à transporter des troupes pour faire une descente en Angleterre.

De Naples, ce 31 décembre. Le couvent du Carmelo maggiore a fait présent au roi de toute son argenterie d'église, montant à 1974 livres pesant, avant même que le roi la demandât. On dit que la cour se dispose à faire une semblable réquisition, & dans toutes les règles aux autres couvents, afin de pourvoir aux énormes dépenses nécessitées pour les armemens de terre & de mer. Ces jours derniers le feu a pris à la maison d'un faiseur de feu d'artifice, au quartier de *Capo Dimonte* ; l'explosion fut terrible ; la plus grande partie des maisons du quartier a été endommagée ; le propriétaire de l'atelier s'est sauvé ; mais ses deux fils & deux ouvriers ont été la proie des flammes.

De Gènes, ce 15 janvier. On a beaucoup parlé

(1)
de l'émeute survenue dans cette ville, mais sans détails certains ; en voici qui sont attestés : — Depuis 1747, il est d'usage à Gênes que le doge & le sénat se rendent, le 10 décembre, sur une petite colline, pour remercier la *madona* de ce qu'elle voulut bien se rendre visible aux Gênois, & leur conseiller de se soulever contre les Autrichiens. — Le 9, on mit dans les rues de Gênes, un grand nombre de placards ainsi conçus : « Peuple Gênois, » « éveille-toi ; voici une époque mémorable. Il faut » « cette année détruire les tyrans qui t'écrasent, » « comme tu sus chasser les Autrichiens de la ville » « en 1746. » Le lendemain matin on trouva une quantité immense de ces imprimés dans toutes les rues, & on en avoit jetté dans les boutiques. Le bruit se répandit en même temps que le peuple devoit se soulever au moment que le doge & son cortège passeroient au quartier de Pré. Le gouvernement envoya des sbires dans ce quartier ; mais les femmes les en chassèrent. A onze heures le doge & le sénat sortirent du palais ; à peine furent-ils dans le quartier de Pré, que toutes les femmes poussent des hurlemens affreux, en demandant la diminution du prix du pain & de l'huile. Quelques sénateurs sont grièvement insultés. Au retour de la station le sénat fut assailli dans la rue Balbi, par les memes cris ; les injures furent même plus vives. Le doge fut arrêté, & une cohorte de femmes aux doigts étrochus, menaçoit de dévisager Pallavicini. Voici entr'autres quelques-unes des douces apostrophes qui lui furent adressées : *gueux, misérable, coquin, nous savons comment nous devons nous desfaire de toi ; nous te mettrons à la lanterne.* La garde, fort prudemment, ne bougea pas ; le doge & les sénateurs se dégagèrent comme ils purent de la foule, & tout se réduisit à des cris. On trouva le lendemain dans la rue Balbi d'autres affiches où étoient ces mots : « Le coup a manqué, mais l'occasion ne tardera pas de se présenter encore ; le » « jour approche où nous aurons la tête de Pallavicini & de quelques autres tyrans qui nous oppri- » « ment. »

D'Amsterdam, ce 15 janvier. Notre amirauté a ordonné le prompt armement de plusieurs vaisseaux de guerre, & a commencé sa correspondance avec les quatre autres amirautés, pour établir la quotité ordinaires qu'elles doivent fournir en hommes & en vaisseaux.

Nous savons à présent que les chaloupes canonnières françaises, qui étoient entrées dans l'Escaut, n'ont pas été bien loin ; elles échouèrent à marmée, & les Français s'embarquèrent dans leurs canots & les quittèrent dans l'intention d'y revenir au coup de pleine mer ; mais avant leur retour, les Hollandais avoient eu le temps de les flanquer tout autour d'un bon mur de terre. Les Français, voyant qu'il étoit impossible de les remuer, les abandonnèrent. Aucun bâtiment français quelconque n'est entré ni sorti de l'Escaut, jusqu'à la date de ses lettres, depuis que le commodore y a jetté l'ancre.

De Ratisbonne, ce 16 janvier. La semaine passée, il a été notifié, par un décret impérial, dans les trois collèges, que l'empereur a nommé le prince Cobourg pour généralissime de l'armée de l'empire ; cette décision du chef du corps germanique a non-seulement été confirmée par la diète, mais des remerciemens ont été faits à l'empereur pour le choix qu'il a fait d'un général aussi distingué.

De Hanovre, ce 14 janvier. On nous demande toute notre artillerie, pour être envoyée le plus promptement possible vers les environs de Mayence ; mais jusqu'à ce jour cette demande n'a point été accordée ; nos troupes ne sont point encore en marche.

De Kyrn, ce 19 décembre. — Lettre du prince de Salm-Kyrbourg.

J'ai lu dans les papiers allemands un article qui me regarde. J'ai été d'autant moins étonné qu'il fût défiguré, que les papiers français, eux-mêmes, l'avoient mal rendu. Je n'ai point annoncé à la convention nationale que je reconnoissois la souveraineté de la République ; elle n'a pas besoin de cet hommage de ma part. Je lui ai seulement annoncé, que pénétré de la vérité de ses principes, j'allois chez des hommes que j'appellois autrefois mes sujets, & que j'appelle aujourd'hui mes concitoyens, mes amis, mes enfans, pour y abolir la servitude personnelle, les droits de main-morte ; les jurandes, en un mot, tous les restes barbares de la féodalité. C'est effectivement ce que j'ai exécuté en cette ville le 14 de ce mois. Les larmes de

joie du père & des enfans ont honoré cet acte de justice. Voilà la vérité telle qu'elle est. Je vous prie de la rétablir dans votre gazette.

FRÉDÉRIC, (à cette heure) prince de Salm-Kyrbourg, par la volonté expresse de mes concitoyens.

De Louvain, ce 24 janvier. « Malgré la rapidité de ma course, j'ai déjà vu Mons, Malines & Louvain, d'où je vous écris; c'est-à-dire que j'ai vu en observateur. Ce pays est perdu pour nous; jamais nos principes ne s'y propageront; ils auront toujours pour barrière le despotisme des nobles, & le fanatisme monacal, épiscopal & sacerdotal. Nous aurons éprouvé beaucoup de fatigues, versé notre sang & épuisé nos finances pour donner à des hommes une liberté dont ils avoient à peine l'instinct, & que leurs préjugés ne rend pour eux qu'une chimère qu'ils ont embrassée un moment, pour l'écarter à jamais. Puisse-je me tromper! mais voilà, encore une fois, ce que j'ai vu & ce que je vois. — Les peuples de ce pays ressemblent aux aveugles; il faudroit les contraindre à se laisser faire l'opération de la cataracte. Si le pape en eût fait la conquête, il leur auroit appliqué le mot de l'évangile: **FORCEZ-LES D'ENTRER.**

F R A N C E.

Paris. La visite domiciliaire faite dans toute l'étendue du Palais-Royal, dit de l'Égalité, n'a pas procuré toutes les découvertes qu'on attendoit. Un nommé Defaint, que Fevrier a déclaré être un des complices de Paris, a été arrêté. On a trouvé beaucoup de dragons chez des filles, & on a arrêté cent dix personnes, sans aveu, qu'on dit émigrés. On prétend qu'il y a des juges de paix qui n'ont pas fait leur devoir. C'est le comité de surveillance qui a ordonné ces visites domiciliaires.

§. Avis fraternel qui nous est communiqué par un ami de la liberté.

Si vous ne craignez la loi, craignez du moins le comité de surveillance des douze.

Il voit tout, il entend tout, il est présent par-tout.

Un mandat d'amener a été lancé, il y a deux jours, contre le libraire de la Chronique. On lui écrit à quatre heures du soir; il faut qu'il soit rendu à sept, pour attendre jusqu'à neuf.

Enfin l'audience de nuit s'ouvre. Garnery est

introduit. Un des juges dit tout bas à son camarade: n'est-ce pas celui-là qui vend le Noël? — Oui; mais n'en parlons pas il le feroit chanter dans les rues.

Bazire commençoit l'interrogatoire. — Je demande, dit le libraire, à soumettre une réflexion à la chambre. Mon journal ne me regarde que pour les fautes typographiques tout au plus. Quant aux expressions & aux tours de phrase, ce sont les rédacteurs qui vous doivent leurs comptes. — Quels sont ces gens-là, réplique un de messieurs? — C'est un nommé Condorcet & un nommé Rabaud. — Qu'on les fasse venir. Aux voix; aux voix. Tallien rédige le décret.

Garnery est conduit jusqu'à la porte par un des législateurs en chambre, qui dit à huit Gendarmes: laissez-le sortir, il est libre.

Ce mot pouvoit effrayer ceux qui savent quelle signification il avoit le 2 septembre. Mais tout a bien changé; le comité de surveillance en est la preuve. Non, citoyens, vous n'avez plus la vie à perdre; mais attendez-vous que quand vos boutiques seront fermées, tel surveillant peut vous appeler, & même vos femmes, s'il a besoin d'elles.

§. Charles Villette à ses concitoyens.

« On a de justes alarmes sur la guerre que nous déclare l'Angleterre. Mais il me semble qu'avec un peu de réflexions on s'inquieteroit moins qu'on ne le fait.

Les vaisseaux que l'on met en commission; les brûlots que l'on arme, les levées de troupes que l'on ordonne, tout cela ne s'exécute pas aussi promptement que nous le croyons.

Une lettre que je reçois de Portsmouth, datée du 22, m'apprend ce qui suit, & l'on peut compter sur la certitude de ces nouvelles.

« Les matelots volontaires ne se présentent pas en grand nombre, on m'assure qu'il en manque 8000, que de la manière qu'ils entrent on n'armeroit pas dix vaisseaux de guerre pour le mois d'avril, & qu'avec la presse la plus violente on n'en armeroit pas vingt pour le mois de mai.

« Les navires marchands vont partir tous les jours pour les îles & les Indes. Ceux de la baleine partiront sur la fin de mars & commencement d'avril; ceux de la Baleine sur la fin d'avril.

& commencement de mai : ces navires enlèvent la plus grande partie des marins. Si l'on alloit presser sous peu de jours, jugez des pertes que cela causeroit au commerce & aux revenus de l'état. Mais les préparatifs se continuent, l'Angleterre a donc en vue de commencer les hostilités dès qu'elle sera prête, que ses coalisés le seront, que ses flottes marchandes feront parties sans convoi, leur retour étant beaucoup moins dangereux. Si nous les veillons bien, ils ne nous surprennent pas, nous les attaquerons à temps; nous aurons beaucoup à gagner, & eux tout à perdre. Ils ne veulent point presser ni faire les marchés pour les provisions & fournitures, avant la décision de quelques autres puissances. Le parlement rentre demain, & l'on s'attend à une nouvelle sortie de la part de M. Burke, qui ne voit plus que des poignards, & qui regarde les Français comme autant d'assassins, &c. &c. &c. »

§. Semonville, repoussé de la Porte ottomane, par les intrigues du ministre Napolitain & l'influence des autres puissances de l'Europe, vient enfin d'être reconnu pour ambassadeur de France auprès du grand-seigneur. On attend des bons offices de Semonville qu'il viendra à bout de faire comprendre au divan qu'il ne peut trouver d'occasion plus favorable pour se venger des insultes & des pertes que l'empereur & la Russie ont fait essuyer à S. H. pendant la dernière guerre & celle qui l'a précédée.

§. Il paroît qu'il y a effectivement un traité d'alliance entre l'Angleterre & l'Autriche, & que le but de cette union extraordinaire est l'asservissement de la France, la dissolution de la nouvelle République, & peut-être son démembrement entre les puissances belligérantes, on assure que le traité a été conclu le 6 janvier. Quelques papiers publics donnent ce fait comme très-positif. Il n'est pas question encore de l'Espagne, qui a sans doute accédé à la coalition; cette puissance, malgré ses explications amicales avec la République française, arme toujours avec beaucoup d'activité; sans doute qu'elle craint de se compromettre par une rupture précipitée, & qu'elle se montrera à découvert aussi-tôt que l'occasion lui paroîtra favorable.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E ;

Présidence du citoyen Rabaud.

Séance du mardi 29 janvier.

Les administrateurs de Mont remercient la convention de son décret du 15 décembre, qui va abattre les préjugés & le fanatisme.

On dénonce des avoués qui trafiquent entr'eux des certificats de civisme, & qui en donnent à des gens suspects: On décrète que les avoués seront renus de se pourvoir de certificat de civisme, que les municipalités, qui croiront devoir leur en refuser, seront exemptes de motiver leur refus.

Un député de la Haute-Garonne dénonce Pache, qui a empêché l'armée du Midi de s'organiser. Mandé au comité, le ministre se rejette sur la convention, qui renvoie au comité pour faire son rapport sur Pache. On ordonne que pour le service de l'armée des Pyrénées, il sera établi deux courriers de plus, de Toulouse à Bayonne.

Lecoindre fait un rapport sur la conduite de Malus, commissaire des guerres à l'armée de Dumourier, & conclut à ce qu'il soit mis en liberté & rétabli dans ses fonctions de commissaire des guerres. Le comité propose d'autoriser le ministre de la guerre à continuer sa confiance à Roufin, qui a remplacé Malus. On agite si on employera encore Malus ou non dans nos armées; mais sur l'observation que c'est au pouvoir exécutif à statuer sur l'admission ou destitution de ses agens, on décrète qu'il n'y a lieu à accusation contre Malus, & l'on renvoie au pouvoir exécutif à statuer sur son sort.

On décrète la création de six bataillons de troupes légères pour renforcer l'armée des Pyrénées, sous la dénomination de *Légions des Montagnes*.

On ordonne l'insertion & la mention honorable du don patriotique des amis de l'égalité de Rochefort, qui a fait passer des bas, des fouliers & des chemises aux volontaires de la Charente.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 2. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.